

ACCOR BLANCHE H3-TRANSFO

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'édition/ Date de révision 2021-04-23

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit ACCOR BLANCHE H3-TRANSFO
 Description du produit Huiles isolantes
 Type de produit Liquide.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	
Distribution de la substance - Industriel Formulation et (ré)emballage des substances et des mélanges - Industriel Utiliser dans des fluides fonctionnels - Industriel Utiliser dans des fluides fonctionnels - Professionnel	
Utilisations non recommandées	Raison
Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la Section 1, sans avoir d'abord demandé l'avis du fournisseur.	-

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur/Fabricant ACCOR LUBRIFIANTS
 8 rue du Mans
 49300 Cholet
 France
 +33 (0)2 41 75 26 75

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS service.technique@accor-lubrifiants.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence +44 (0) 1235 239 670
 Numéro de téléphone 24 heures de service
 Heures ouvrables

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit Mélange
 Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]
 ☒ Sp. Tox. 1, H304

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.
 Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence

Prévention

Non applicable.

Intervention

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P331 - NE PAS faire vomir.

Stockage

Non applicable.

Élimination

P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

Éléments d'étiquetage supplémentaires

Non applicable.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Non applicable.

2.3 Autres dangers

Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Un contact prolongé ou répété peut éventuellement sécher la peau et provoquer une irritation.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Mélanges

Nom du produit/composant	Identifiants	%	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Type
distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités	REACH #: 01-2119480375-34 CE: 265-156-6 CAS: 64742-53-6 Index: 649-466-00-2	60 - 80	Asp. Tox. 1, H304	[1]
distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	REACH #: 01-2119487077-29 CE: 265-158-7 CAS: 64742-55-8	20 - 40	Asp. Tox. 1, H304	[1]
huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement	REACH #: 01-2119474889-13 CE: 276-738-4 CAS: 72623-87-1 Index: 649-483-00-5	0 - 30	Asp. Tox. 1, H304	[1]
huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30,	REACH #:	0 - 30	Asp. Tox. 1, H304	[1]

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

base huile neutre, hydrotraitement	01-2119474878-16 CE: 276-737-9 CAS: 72623-86-0 Index: 649-482-00-X			
distillats naphténiques lourds (pétrole), raffinés au solvant	REACH #: 01-2119483621-38 CE: 265-097-6 CAS: 64741-96-4 Index: 649-457-00-3	0 - 5	Non classé.	[6]
			Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	

Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] Annexe VI Nota L s'applique à l'huile de base (s) dans ce produit. Nota L - La classification comme cancérogène ne doit pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 3 % d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO), mesuré selon la méthode IP 346.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumis à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

[3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

[4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

[5] Substance de degré de préoccupation équivalent

[6] Divulgaration supplémentaire en vertu de la politique d'entreprise

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'apparition et de persistance d'une irritation, d'une vision floue ou d'un œdème, consulter un spécialiste.
Inhalation	S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si la victime est inconsciente et : S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air.
Contact avec la peau	<p>☑ Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Manipuler avec soin et éliminer de manière sécuritaire. Consulter un médecin si une irritation cutanée, un œdème ou des rougeurs apparaissent et persistent.</p> <p>Une injection cutanée accidentelle à haute pression exige une intervention médicale immédiate. Ne pas attendre l'apparition de symptômes.</p>
Ingestion	<p>Toujours considérer qu'il y a eu aspiration. Ne pas faire vomir. Peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissements dans les poumons. Faire appel à un professionnel de la santé ou envoyer la victime à l'hôpital. Ne pas attendre l'apparition de symptômes.</p> <p>Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.</p>

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Protection des sauveteurs Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

Avant de tenter de secourir des victimes, isoler la zone de toutes les sources potentielles d'inflammation, y compris en déconnectant l'alimentation électrique. Assurer une ventilation adéquate et vérifier que l'atmosphère est respirable et sans danger avant de pénétrer dans des espaces confinés.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux	Irritant léger
Inhalation	L'inhalation de brouillard ou de vapeurs d'huile à hautes températures peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
Contact avec la peau	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation sécheresse gerçure
Ingestion	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: Nausées ou vomissements. diarrhée

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant	Par cause d'une viscosité basse, il y a un risque d'aspiration si le produit entre dans les poumons. Traitement symptomatique requis.
Traitements spécifiques	Toujours considérer qu'il y a eu aspiration.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO ₂ , de l'eau pulvérisée ou de la mousse.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas appliquer de jets d'eau directement sur le produit en feu; ils pourraient occasionner des éclaboussures et propager l'incendie. L'utilisation simultanée de mousse et d'eau sur la même surface est à éviter car l'eau détruit la mousse.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange	L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur. Cette substance flotte et peut s'enflammer de nouveau à la surface de l'eau.
Produits de combustion dangereux	Une combustion incomplète est susceptible de donner lieu à un mélange complexe de particules solides et liquides en suspension dans l'air, et de gaz, notamment du monoxyde de carbone, H ₂ S, SO _x (oxydes de soufre) ou acide sulfurique composés organiques et inorganiques non identifié

5.3 Conseils aux pompiers

Précautions spéciales pour les pompiers	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie	Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éloigner de la zone de déversement le personnel non concerné. Alerter le personnel de sécurité. Sauf en cas de déversements mineurs, la faisabilité de toute action doit toujours être évaluée et si possible soumise à l'avis d'une personne compétente et formée chargée de gérer les situations d'urgence.

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Éviter tout contact direct avec le produit. Rester en amont du vent/rester à distance de la source. En cas de déversements importants, alerter les habitants des zones sous le vent.

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Les déversements de quantités limitées de produits, en particulier à l'air libre où les vapeurs se dispersent en général rapidement, sont des situations dynamiques, qui limiteront l'exposition à des concentrations dangereuses.

Note: les mesures recommandées reposent sur les scénarios de déversement les plus probables pour ce produit ; toutefois, les conditions locales (vent, température de l'air, direction et vitesse des vagues/du courant) peuvent influencer considérablement sur le choix des mesures appropriées. Pour cette raison, il convient de consulter des experts locaux si nécessaire. Les réglementations locales peuvent également prescrire ou limiter les mesures à prendre.

Pour les secouristes

Petits déversements : des vêtements de travail antistatiques normaux sont généralement suffisants.

Déversements importants : une combinaison de protection complète, dans une matière résistant aux produits chimiques et à la chaleur doit être utilisée. Gants de travail assurant une résistance suffisante contre les produits chimiques, en particulier les hydrocarbures aromatiques. Note: les gants en PVA ne sont pas imperméables à l'eau, et ne conviennent pas pour une opération d'urgence. Casque de sécurité, chaussures ou bottes de sécurité antidérapantes et antistatiques. Lunettes de sécurité et/ou visière si des projections ou un contact avec les yeux sont possibles ou prévisibles.

Protection respiratoire : Un demi-masque ou un masque respiratoire complet avec filtre(s) contre les vapeurs organiques (et le cas échéant pour le H₂S) Il est possible d'utiliser un appareil respiratoire autonome isolant (ARI) en fonction de l'étendue du déversement et du niveau d'exposition prévisible. Si la situation ne peut être parfaitement évaluée, ou si un manque d'oxygène est possible, seul un appareil respiratoire autonome isolant (ARI) doit être utilisé.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, rivières ou autres cours ou plans d'eau. Si nécessaire, endiguer le produit avec de la terre sèche, du sable ou d'autres matériaux similaires non combustibles. En cas de contamination du sol, enlever le sol contaminé et traiter conformément aux réglementations locales.

En cas de déversements mineurs dans des eaux closes (ex : ports), contenir le produit avec des barrières flottantes ou d'autres dispositifs. Collecter le produit déversé par absorption au moyen d'absorbants flottants spécifiques.

Si possible, les grands déversements dans les eaux du milieu naturel doivent être contenus par des barrières flottantes ou d'autres moyens mécaniques. En cas d'impossibilité, contrôler la propagation du déversement et collecter le produit par écrémage ou d'autres moyens mécaniques appropriés. L'utilisation de dispersants doit être soumise à l'avis d'un expert, et, si nécessaire, approuvée par les autorités locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Absorber le produit déversé avec des matériaux non-combustibles appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Grand déversement accidentel	Les déversements importants peuvent être avec précaution recouverts de mousse, le cas échéant, afin de limiter la formation de nuages de vapeur. Ne pas utiliser de jet d'eau. A l'intérieur de bâtiments ou dans des espaces confinés, assurer une ventilation adéquate. Transférer le produit collecté et les autres matériaux contaminés dans des réservoirs appropriés en vue d'un recyclage ou d'une élimination en toute sécurité. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.
6.4 Référence à d'autres rubriques	Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence. Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

Informations générales	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Utiliser et stocker uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Risque de glissade sur le produit répandu. Éviter le rejet dans l'environnement.
7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	
Mesures de protection	Ne pas avaler. Ne pas respirer les poussières/fumées/ gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Éviter les risques de glissade. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Éviter d'éclabousser lors de la manipulation de volumes en vrac du produit liquide chaud. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger.
Conseils sur l'hygiène professionnelle en général	Note : Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés. Voir la section 13 sur l'élimination des déchets. Veiller à ce que des mesures appropriées de propreté/ ménage soient en place. Ne pas laisser des matériaux contaminés s'accumuler sur les lieux de travail et ne jamais les conserver dans les poches. Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Changer les vêtements contaminés en fin de journée de travail. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.
7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	La configuration des zones de stockage, la conception des réservoirs, les équipements et les procédures d'exploitation doivent être conformes à la législation européenne, nationale ou locale applicable. Les installations de stockage doivent être conçues avec murs de protection adéquats en cas de fuites ou de déversements. Le nettoyage, l'inspection et l'entretien de la structure interne des réservoirs de stockage, doivent être effectués uniquement par du personnel dûment équipé et qualifié, tel que défini dans les règlements nationaux, locaux ou de l'entreprise. Stockier séparément des agents oxydants. Les matériaux recommandés pour les conteneurs ou revêtements de conteneur : acier doux, acier inoxydable. Non utilisables : certaines matières synthétiques peuvent ne pas convenir pour les conteneurs ou leur revêtement selon les caractéristiques de matières en question et l'utilisation prévue. La compatibilité doit être vérifiée auprès du fabricant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Conserver uniquement dans le récipient d'origine ou dans un récipient adapté à ce type de produit. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Des conteneurs vides peuvent contenir des vapeurs ou des résidus nocifs, inflammables/combustibles ou explosifs. Ne pas couper, broyer, percer, souder, réutiliser ou jeter des conteneurs à moins d'avoir pris les précautions nécessaires à l'encontre de ces risques. Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations	Non disponible.
Solutions spécifiques au secteur industriel	Non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Procédures de surveillance recommandées

Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

DNEL/DMEL

Nom du produit/composant	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités	DNEL	Long terme Inhalation	5,58 mg/m ³	Opérateurs	Local
distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	DNEL	Long terme Inhalation	5,58 mg/m ³	Opérateurs	Local
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement	DNEL	Long terme Inhalation	5,58 mg/m ³	Opérateurs	Local
huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement	DNEL	Long terme Inhalation	5,58 mg/m ³	Opérateurs	Local

PNEC

Aucune PNEC disponible.

Résumé PNEC

Méthode de bloc hydrocarboné (Petrorisk)

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques approuvés

Une ventilation mécanique et un système d'extraction réduiront l'exposition à l'air. Utiliser des équipements de manutention conçus avec des matériaux résistant à l'huile. Stocker dans les conditions recommandées, et si il faut chauffer, un système de régulation de température doit être utilisé pour éviter la surchauffe.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène	Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Protection des yeux/du visage	Recommandé: Lunettes de sécurité avec protections latérales.
<u>Protection de la peau</u>	
Protection des mains	4 - 8 heures (temps avant transpercement) : caoutchouc nitrile
Protection corporelle	Porter des vêtements de protection si il y a un risque de contact avec la peau. Changer les vêtements contaminés en fin de journée de travail.
Autre protection cutanée	Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.
Protection respiratoire	Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. Porter un appareil de protection respiratoire avec filtre à particules parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique	Liquide.
Couleur	jaune pale.
Odeur	Inodore/Pétrole léger.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non applicable.
Point de fusion/point de congélation	-48°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non disponible.
Point d'éclair	Vase clos: >140°C [Pensky-Martens.]
Taux d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non disponible.
Pression de vapeur (Calculé)	Non disponible.
Masse volumique	0,87 g/cm ³ [15°C]
Solubilité(s)	Insoluble(s) dans l'eau.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	>200°C
Température de décomposition	280°C

Viscosité

Cinématique (40°C): 0,1 cm²/s (10 cSt)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Propriétés explosives	Non disponible.
Propriétés comburantes	Non disponible.
Composés extractibles à l'huile de base (s) avec le DMSO selon la norme IP-346	< 3%

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
10.4 Conditions à éviter	Tenir à l'écart des chaleurs extrêmes et des comburants. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
10.5 Matières incompatibles	Comburant
10.6 Produits de décomposition dangereux	Une combustion incomplète est susceptible de donner lieu à un mélange complexe de particules solides et liquides en suspension dans l'air, et de gaz, notamment du monoxyde de carbone, H ₂ S, SO _x (oxydes de soufre) ou acide sulfurique composés organiques et inorganiques non identifié

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition	Remarques
distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	>5,53 mg/l	4 heures	EMBSI 1988 (produit similaire)
	DL50 Voie cutanée	Lapin	>5000 mg/kg	-	API 1982 (produit similaire)
	DL50 Voie orale	Rat	>5000 mg/kg	-	API 1982(produit similaire)
distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	>5,53 mg/l	4 heures	EMBSI 1988 (produit similaire)
	DL50 Voie cutanée	Lapin	>5000 mg/kg	-	API 1982 (produit similaire)
	DL50 Voie orale	Rat	>5000 mg/kg	-	API 1982(produit similaire)
huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat - Mâle, Femelle	>5,53 mg/l	4 heures	EMBSI 1988 (produit similaire)
	DL50 Voie cutanée	Lapin	>5000 mg/kg	-	API 1982 (produit similaire)
	DL50 Voie orale	Rat	>5000 mg/kg	-	API 1982 (produit similaire)
huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat - Mâle, Femelle	>5,53 mg/l	4 heures	EMBSI 1988 (produit similaire)
	DL50 Voie cutanée	Lapin	>5000 mg/kg	-	API 1982 (produit similaire)
	DL50 Voie orale	Rat	>5000 mg/kg	-	API 1982(produit

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

					similaire)
--	--	--	--	--	------------

Conclusion/Résumé D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Estimations de la toxicité aiguë

N/A

Irritation/Corrosion

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Observation	Remarques
distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités	Peau - Non irritant pour la peau.	Lapin	0 à 1	24 à 72 heures	API 1982(produit similaire)
	Yeux - Non irritant pour les yeux.	Lapin	0 à 0,11	24 à 72 heures	API 1982(produit similaire)
distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	Peau - Non irritant pour la peau.	Lapin	0 à 1	24 à 72 heures	API 1982(produit similaire)
	Yeux - Non irritant pour les yeux.	Lapin	0 à 0,11	24 à 72 heures	API 1982(produit similaire)
huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement	Yeux - Non irritant pour les yeux.	Lapin	0 à 0,11	24 à 72 heures	API 1982(produit similaire)
huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement	Peau - Non irritant pour la peau.	Lapin	0 à 1	24 à 72 heures	API 1982 (produit similaire)
	Yeux - Non irritant pour les yeux.	Lapin	0 à 0,11	24 à 72 heures	API 1982(produit similaire)

Peau D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Yeux D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Respiratoire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Sensibilisation

Nom du produit/ composant	Voie d'exposition	Espèces	Résultat	Remarques
distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités	peau	cobaye	Non sensibilisant	API 1982(produit similaire)
distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	peau	cobaye	Non sensibilisant	API 1982(produit similaire)
huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement	peau	cobaye	Non sensibilisant	API 1982(produit similaire)
huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement	peau	cobaye	Non sensibilisant	UBTL 1984j,k,l (produit similaire)

Peau D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Respiratoire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé L'/les huile(s) de base de ce produit est/sont produite(s) à partir d'un distillat fortement hydrotraité. Ce produit ne saurait être considéré comme cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Conclusion/Résumé D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Tératogénicité

Conclusion/Résumé D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Danger par aspiration

Nom du produit/composant	Résultat
distillats naphéniques légers (pétrole), hydrotraités	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Effets chroniques potentiels pour la santé

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Distillats naphéniques légers (pétrole), hydrotraités	Subchronique LOAEL Voie orale	Rat	125 mg/kg	-
	Subchronique NOAEL Voie cutanée	Rat	>2000 mg/kg	-
	Sub-aigüe NOEL Inhalation Poussière et brouillards	Rat	220 mg/m ³	6 heures; 5 jours par semaine
distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	Subchronique LOAEL Voie orale	Rat	125 mg/kg	-
	Subchronique NOAEL Voie cutanée	Rat	>2000 mg/kg	-
	Sub-aigüe NOEL Inhalation Poussière et brouillards	Rat	220 mg/m ³	6 heures; 5 jours par semaine
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement	Subchronique LOAEL Voie orale	Rat	125 mg/kg	-
	Subchronique NOAEL Voie cutanée	Rat	>2000 mg/kg	-
	Sub-aigüe NOEL Inhalation Poussière et brouillards	Rat	220 mg/m ³	6 heures; 5 jours par semaine
huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement	Subchronique LOAEL Voie orale	Lapin	125 mg/kg	-
	Subchronique NOAEL Voie cutanée	Rat	>2000 mg/kg	-
	Subchronique NOEL Inhalation Poussière et brouillards	Rat	220 mg/m ³	6 heures; 5 jours par semaine
	Subchronique NOEL Voie cutanée	Rat	>2000 mg/kg	-

Danger spécifique

Danger par aspiration

L'inhalation est la pénétration d'une substance liquide directement dans la trachée artère et les voies respiratoires.

L'inhalation de substances hydrocarbonées peut provoquer des effets aigus graves tels qu'une pneumonie chimique, des lésions pulmonaires plus ou moins graves ou la mort.

Cette propriété est à l'aptitude d'un produit de faible densité à se répandre rapidement au fond des poumons et à provoquer des lésions graves du tissu pulmonaire.

La classification d'une substance hydrocarbonée quant au danger qu'elle représente si elle est inhalée repose sur des preuves humaines fiables ou des propriétés physiques.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités	Aiguë EL50 >10000 mg/l	Daphnie	48 heures
	Aiguë LL50 >100 mg/l	Poisson	96 heures
	Aiguë NOEL >100 mg/l	Algues	72 heures
	Chronique NOEL 10 mg/l Eau douce	Daphnie	21 jours
distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	Aiguë EL50 >10000 mg/l	Daphnie	48 heures
	Aiguë LL50 >100 mg/l	Poisson	96 heures
	Aiguë NOEL >100 mg/l	Algues	72 heures
	Chronique NOEL 10 mg/l Eau douce	Daphnie	21 jours
huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement	Aiguë LL50 >10000 mg/l	Invertébrés aquatiques.	96 heures
	Aiguë LL50 >100 mg/l	Poisson	96 heures
	Aiguë NOEL >100 mg/l	Algues	72 heures
	Chronique NOEL 10 mg/l	Daphnie	21 jours
huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement	Aiguë EL50 >10000 mg/l	Daphnie	48 heures
	Aiguë LL50 >100 mg/l	Poisson	96 heures
	Aiguë NOEL >100 mg/l	Algues	72 heures
	Chronique NOEL 10 mg/l Eau douce	Daphnie	21 jours

Conclusion/Résumé D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

12.2 Persistance et dégradabilité

Nom du produit/composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités	-	-	Inhérent
distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	-	-	Inhérent
huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement	-	-	Inhérent
huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement	-	-	Inhérent

Conclusion/Résumé Intrinsèquement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant	LogP _{ow}	FBC	Potentiel
distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités	2 à 6	<500	faible
distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	2 à 6	<500	faible
huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement	2 à 6	<500	faible
huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement	2 à 6	<500	faible

Conclusion/Résumé Le produit a un potentiel pour la bio-accumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité Forte mobilité prévue dans le sol, d'après le log Kow > 3,0.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Nom du produit/ composant	PBT	P	B	T	vPvB	vP	vB
Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.					vPvB.		

12.6 Autres effets néfastes Insoluble(s) dans l'eau. Les fuites de produit peuvent former un film sur l'eau causant des dommages physiques aux organismes vivants. Le transfert d'Oxygène peut aussi être affecté.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets Lorsque cela est possible (c.-à-d. en l'absence de contamination significative), le recyclage de la substance utilisée est possible et recommandé. Cette substance peut être brûlée ou incinérée, sous réserve des autorisations nationales/locales, des valeurs limites autorisées, des règlements de sécurité et de la législation en matière de qualité de l'air. Substance contaminée ou déchets (non directement recyclables): L'élimination peut être réalisée directement ou par remise à des gestionnaires de déchets qualifiés. La législation nationale peut identifier une organisation spécifique, et/ou prescrire des limites de composition et des méthodes de récupération ou d'élimination.

Déchets Dangereux Oui.

Catalogue Européen des Déchets

Code de déchets	Désignation du déchet
13 03 07*	huiles isolantes et fluides caloporteurs non chlorés à base minérale

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transportRéglementation internationale du transport

	ADR/RID	ADN	Classification IMO/ IMDG	Classification OACI/ IATA
14.1 Numéro ONU	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	Non.	Non.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 MARPOL Annex 1

Oils

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux Non applicable.

Autres Réglementations UE

Émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) - Air Non inscrit

Émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) - Eau Non inscrit

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)

Non inscrit.

Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Non inscrit.

Directive Seveso

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso.

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7	Nytro Taurus	Tableau N°36
	Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités	RG 36, RG 36bis
	distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	RG 36, RG 36bis
	Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement	RG 36, RG 36bis
	huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement	RG 36, RG 36bis

Surveillance médicale renforcée	Décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du travail: non concerné
---------------------------------	--

Inventaire national

Australie	Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Canada	Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Chine	Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Japon	Inventaire du Japon (ENCS): Indéterminé. Inventaire du Japon (ISHL): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Nouvelle-Zélande	Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Philippines	Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

République de Corée	Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Taïwan	Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
États-Unis	Tous les composants sont actifs ou exemptés.
Thaïlande	Indéterminé.
Turquie	Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Viêt-Nam	Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
15.2 Évaluation de la sécurité chimique	L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Commentaires lors de la révision Non disponible.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes
 ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
 CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
 DMEL = dose dérivée avec effet minimum
 DNEL = Dose dérivée sans effet
 Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
 N/A = Non disponible
 PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
 PNEC = concentration prédite sans effet
 RRN = Numéro d'enregistrement REACH
 SGG = Groupe de séparation
 vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Asp. Tox. 1, H304	Méthode de calcul

France

Texte intégral des mentions H abrégées H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH] Asp. Tox. 1 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Date d'impression 2020-06-01

Date d'édition/ Date de révision 2020-06-01

Date de la précédente édition 2019-12-02

Version 4.03

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations.

Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Les informations fournies ici ne constituent en aucun cas une garantie du produit, une spécification ou un accord sur sa qualité ou autre.

NYNAS®, NYFLEX®, NYTEX®, NYTRO®, NYBASE®, NYFROST™, NYFERT™, NYPAR™, NYPASS™, NYPRINT™, NYSpray™, NYHIB™, NYSWITCHO™, DISTRO™ and Nynas Logo are trademarks of Nynas.

ACCOR BLANCHE H3-TRANSFO

Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDS_e)

Section 1 - Titre

Titre court du scénario d'exposition	Distribution de la substance - Industriel
Liste des descripteurs d'utilisation	Nom de l'utilisation identifiée: Distribution de la substance - Industriel Catégorie de procédé: PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC15 Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non. Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC04, ERC05, ERC06a, ERC06b, ERC06c, ERC06d, ERC07, ESVOC SpERC 1.1b.v1
Scénarios environnementaux contributifs	Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article) - ERC04 Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article) - ERC06b Utilisation de monomères dans les processus de polymérisation sur les sites industriels (qu'ils soient ou non inclus dans/sur l'article) - ERC06c Utilisation de régulateurs de processus réactifs dans les processus de polymérisation sur les sites industriels (qu'ils soient ou non inclus dans/sur l'article) - ERC06d Utilisation de fluides fonctionnels sur les sites industriels - ERC07 Utilisation d'un intermédiaire - ERC06a Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article - ERC05
Santé Scénarios contributifs	Expositions générales (systèmes ouverts) - PROC04 Expositions générales (systèmes fermés) - PROC01, PROC02, PROC03 Avec collecte d'échantillons - PROC03 Activités de laboratoire - PROC15 Transferts de vrac - PROC08b Remplissage des fûts et des petits emballages - PROC09 Nettoyage et maintenance de l'équipement - PROC08a Stockage - PROC01, PROC02

Association industrielle	Concawe - 2017
Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition	Chargement en vrac (y compris en bateau/péniche, wagon/camion et IBC) de la substance en systèmes fermés ou confinés, y compris les expositions éventuelles pendant l'échantillonnage, le stockage, le déchargement, la maintenance et les activités de laboratoire associées.

Section 2 - Contrôles de l'exposition

2.1 Contrôle de l'exposition environnementale

Quantités utilisées	Tonnage annuel du site (tonnes/an) 28 Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour) 1400
Fréquence et durée de l'utilisation	Rejet continu Jours d'émission (jours par an) 20
Autres conditions affectant l'exposition environnementale	Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé (rejet initial avant RMM) 0.0001 Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM) 1.0E-7 Rejet d'une fraction dans le sol depuis le procédé (rejet initial avant RMM) 1.0E-5
<u>Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol</u>	Empêcher tout rejet de la substance non dissoute vers les eaux usées sur site ou les récupérer. En cas d'évacuation vers l'unité de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est requis.
Mesures de gestion des risques - Air	Traiter les émissions atmosphériques. (%) 90

Section 2 - Contrôles de l'exposition

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site	Ne pas répandre de boues industrielles sur des sols naturels. Les boues d'épuration doivent être incinérées, confinées ou recyclées.
<u>Conditions et mesures ayant trait aux usines de traitement des eaux usées</u>	Estimated substance removal from wastewater via domestic sewage treatment (%) 94,2 Efficacité totale de l'élimination des eaux usées après les RMM sur site et hors site (usine de traitement municipale) (%) 94,2 Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) basé sur les rejets après l'élimination totale par épuration des eaux usées (kg/jour) 45000 Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées sur site (m ³ /j) 2000

2.2 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Mesures générales applicables à toutes les activités

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article	Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.
Fréquence et durée de l'utilisation	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers	Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante. Aucun risque courant par ingestion n'est prévu dans le cas d'utilisations autorisées de la substance. Le danger potentiel en cas d'inhalation est lié exclusivement aux propriétés physico-chimiques de la substance. Par conséquent, ce risque peut être contrôlé en mettant en œuvre des mesures de gestion des risques adaptées au risque en question.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Nettoyage et maintenance de l'équipement - PROC 8a Drainer le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance.
Stockage - PROC 1 & 2 Stocker la substance en système fermé.

Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

3.1 Environnement

Évaluation de l'exposition (environnementale) :	La méthode des blocs d'hydrocarbures a été utilisée pour calculer le taux d'exposition environnementale avec le modèle Petrorisk. Taux de caractérisation des risques (RCR) air 0.009 Taux de caractérisation des risques (RCR) eau 0.077
---	---

3.2 Opérateurs

Évaluation de l'exposition (humaine) :	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation sécuritaire.
Estimation d'exposition et référence à sa source	Aucune DNEL (dose dérivée sans effet) ne peut être dérivée. Aucun risque courant par ingestion n'est prévu dans le cas d'utilisations autorisées de la substance. Le danger potentiel en cas d'inhalation est lié exclusivement aux propriétés physico-chimiques de la substance. Par conséquent, ce risque peut être contrôlé en mettant en œuvre des mesures de gestion des risques adaptées au risque en question.

ACCOR BLANCHE H3-TRANSFO

Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSé)

Section 1 - Titre

Titre court du scénario d'exposition	Formulation et (ré)emballage des substances et des mélanges - Industriel
Liste des descripteurs d'utilisation	Nom de l'utilisation identifiée: Formulation et (ré)emballage des substances et des mélanges - Industriel Catégorie de procédé: PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC05, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC14, PROC15 Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non. Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC02, ESVOC SpERC 2.2.v1
Scénarios environnementaux contributifs	Formulation dans un mélange - ERC02
Santé Scénarios contributifs	Expositions générales (systèmes ouverts) - PROC04 Expositions générales (systèmes fermés) - PROC01, PROC02, PROC03 Processus par lots à températures élevées - PROC03 Avec collecte d'échantillons - PROC03 Activités de laboratoire - PROC15 Transferts de vrac - PROC08b Opérations de mélangeage (systèmes ouverts) - PROC05 Transfert/transvasement à partir de récipients - PROC08a Transferts Fûts/lots - PROC08b Pressage de tablettes, compression, extrusion ou granulation - PROC14 Remplissage des fûts et des petits emballages - PROC09 Nettoyage et maintenance de l'équipement - PROC08a Stockage - PROC01, PROC02

Association industrielle	Concawe - 2017
Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition	Formulation, emballage et réemballage de la substance et de ses mélanges dans des opérations continues ou par lots, y compris le stockage, les transferts de matière, le mélangeage, le pressage de tablettes, la compression, la granulation, l'extrusion, l'emballage à petite et grande échelle, l'échantillonnage, la maintenance et les activités de laboratoire associées.

Section 2 - Contrôles de l'exposition

2.1 Contrôle de l'exposition environnementale

Quantités utilisées	Tonnage annuel du site (tonnes/an) 13000 Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour)42000
Fréquence et durée de l'utilisation	Rejet continu Jours d'émission (jours par an) 300
Autres conditions affectant l'exposition environnementale	Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé (rejet initial avant RMM) 0.0025 Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM) 5.0E-6 Rejet d'une fraction dans le sol depuis le procédé (rejet initial avant RMM) 0.0001
<u>Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol</u>	Empêcher tout rejet de la substance non dissoute vers les eaux usées sur site ou les récupérer. En cas d'évacuation vers l'unité de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est requis.
Mesures de gestion des risques - Eau	Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans le milieu récepteur) pour atteindre le rendement d'épuration requis de (%) 85,7
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site	Ne pas répandre de boues industrielles sur des sols naturels. Les boues d'épuration doivent être incinérées, confinées ou recyclées.

Section 2 - Contrôles de l'exposition

Conditions et mesures ayant trait aux usines de traitement des eaux usées

Estimated substance removal from wastewater via domestic sewage treatment (%) 94,2
 Efficacité totale de l'élimination des eaux usées après les RMM sur site et hors site (usine de traitement municipale) (%) 94,2
 Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) basé sur les rejets après l'élimination totale par épuration des eaux usées (kg/jour) 67000
 Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées sur site (m³/j) 2000

2.2 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Mesures générales applicables à toutes les activités

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article	Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.
Fréquence et durée de l'utilisation	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers	Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante. Aucun risque courant par ingestion n'est prévu dans le cas d'utilisations autorisées de la substance. Le danger potentiel en cas d'inhalation est lié exclusivement aux propriétés physico-chimiques de la substance. Par conséquent, ce risque peut être contrôlé en mettant en œuvre des mesures de gestion des risques adaptées au risque en question.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Nettoyage et maintenance de l'équipement - PROC 8a
 Drainer le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance.

Stockage - PROC 1 & 2
 Stocker la substance en système fermé.

Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

3.1 Environnement

Évaluation de l'exposition (environnementale) :	La méthode des blocs d'hydrocarbures a été utilisée pour calculer le taux d'exposition environnementale avec le modèle Petrorisk. Taux de caractérisation des risques (RCR) air 0.11 Taux de caractérisation des risques (RCR) eau 0.87
---	---

3.2 Opérateurs

Évaluation de l'exposition (humaine) :	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation sécuritaire.
Estimation d'exposition et référence à sa source	Aucune DNEL (dose dérivée sans effet) ne peut être dérivée. Aucun risque courant par ingestion n'est prévu dans le cas d'utilisations autorisées de la substance. Le danger potentiel en cas d'inhalation est lié exclusivement aux propriétés physico-chimiques de la substance. Par conséquent, ce risque peut être contrôlé en mettant en œuvre des mesures de gestion des risques adaptées au risque en question.

ACCOR BLANCHE H3-TRANSFO

Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDS_e)

Section 1 - Titre

Titre court du scénario d'exposition	Utiliser dans des fluides fonctionnels - Industriel
Liste des descripteurs d'utilisation	Nom de l'utilisation identifiée: Utiliser dans des fluides fonctionnels - Industriel Catégorie de procédé: PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC08a, PROC08b, PROC09 Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non. Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC07
Scénarios environnementaux contributifs	Utilisation de fluides fonctionnels sur les sites industriels - ERC07
Santé Scénarios contributifs	Expositions générales (systèmes fermés) - PROC02 Transferts de vrac - PROC01, PROC02, PROC03 Stockage - PROC01, PROC02 Transferts Fûts/lots - PROC08b Remplissage d'articles/équipements - PROC09 Remplissage de l'équipement à partir de fûts ou de conteneurs - PROC08a Expositions générales (systèmes ouverts) - PROC04 Refabrication d'articles rejetés - PROC09
Association industrielle	Concawe - 2017
Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition	Utilisation comme fluides fonctionnels, par exemple huiles pour câbles, huiles de transfert, caloporteurs, isolants, réfrigérants, fluides hydrauliques en installations industrielles, y compris la maintenance et les transferts de matière associés.

Section 2 - Contrôles de l'exposition

2.1 Contrôle de l'exposition environnementale

Quantités utilisées	Tonnage annuel du site (tonnes/an) 10 Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour) 500
Fréquence et durée de l'utilisation	Rejet continu Jours d'émission (jours par an) 20
Autres conditions affectant l'exposition environnementale	Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé (rejet initial avant RMM) 0.0005 Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM) 1.0E-6 Rejet d'une fraction dans le sol depuis le procédé (rejet initial avant RMM) 0.001
<u>Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol</u>	Empêcher tout rejet de la substance non dissoute vers les eaux usées sur site ou les récupérer. En cas d'évacuation vers l'unité de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est requis.
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site	Ne pas répandre de boues industrielles sur des sols naturels. Les boues d'épuration doivent être incinérées, confinées ou recyclées.
<u>Conditions et mesures ayant trait aux usines de traitement des eaux usées</u>	Estimated substance removal from wastewater via domestic sewage treatment (%) 94,2 Efficacité totale de l'élimination des eaux usées après les RMM sur site et hors site (usine de traitement municipale) (%) 94,2 Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) basé sur les rejets après l'élimination totale par épuration des eaux usées (kg/jour) 8100 Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées sur site (m ³ /j) 2000

2.2 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Mesures générales applicables à toutes les activités

Section 2 - Contrôles de l'exposition

Fréquence et durée de l'utilisation	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers	Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place. Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante. Aucun risque courant par ingestion n'est prévu dans le cas d'utilisations autorisées de la substance. Le danger potentiel en cas d'inhalation est lié exclusivement aux propriétés physico-chimiques de la substance. Par conséquent, ce risque peut être contrôlé en mettant en œuvre des mesures de gestion des risques adaptées au risque en question.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Expositions générales (systèmes ouverts), Température élevée - PROC 04
 Restreindre la surface des ouvertures aux équipements. Mettre en place une ventilation aspirante aux points d'émission.
 Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90 %.

Nettoyage et maintenance de l'équipement - PROC 8a
 Drainer le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance.

Stockage - PROC 1, 2
 Stocker la substance en système fermé.

Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

3.1 Environnement

Évaluation de l'exposition (environnementale) :	Non disponible.
---	-----------------

3.2 Opérateurs

Évaluation de l'exposition (humaine) :	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation sécuritaire.
Estimation d'exposition et référence à sa source	Aucune DNEL (dose dérivée sans effet) ne peut être dérivée. Aucun risque courant par ingestion n'est prévu dans le cas d'utilisations autorisées de la substance. Le danger potentiel en cas d'inhalation est lié exclusivement aux propriétés physico-chimiques de la substance. Par conséquent, ce risque peut être contrôlé en mettant en œuvre des mesures de gestion des risques adaptées au risque en question.

ACCOR BLANCHE H3-TRANSFO

Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDS_e)

Section 1 - Titre

Titre court du scénario d'exposition	Utiliser dans des fluides fonctionnels - Professionnel
Liste des descripteurs d'utilisation	Nom de l'utilisation identifiée: Utiliser dans des fluides fonctionnels - Professionnel Catégorie de procédé: PROC01, PROC02, PROC03, PROC08a, PROC09, PROC20 Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non. Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC09a, ERC09b, ESVOC SpERC 9.13b.v1
Scénarios environnementaux contributifs	Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en extérieur) - ERC09b Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en intérieur) - ERC09a
Santé Scénarios contributifs	Transferts Fûts/lots - PROC08a Transfert/transvasement à partir de récipients - PROC09 Utilisation d'équipements contenant des huiles de moteur et apparentés - PROC01, PROC02, PROC03, PROC20 Refabrication d'articles rejetés - PROC09 Nettoyage et maintenance des équipements - PROC08a Stockage - PROC01, PROC02
Association industrielle	Concawe - 2017
Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition	Utilisation comme fluides fonctionnels, par exemple huiles pour câbles, huiles de transfert, caloporteurs, isolants, réfrigérants, fluides hydrauliques en installations industrielles, y compris la maintenance et les transferts de matière associés.

Section 2 - Contrôles de l'exposition

2.1 Contrôle de l'exposition environnementale

Quantités utilisées	Tonnage annuel du site (tonnes/an)0,016 Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour)0,044
Fréquence et durée de l'utilisation	Rejet continu Jours d'émission (jours par an) 365
Autres conditions affectant l'exposition environnementale	Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé (rejet initial avant RMM) 0.05 Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM) 0.013 Rejet d'une fraction dans le sol depuis le procédé (rejet initial avant RMM) 0.025
<u>Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol</u>	En cas d'évacuation vers l'unité de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est requis.
Mesures de gestion des risques - Eau	Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans le milieu récepteur) pour atteindre le rendement d'épuration requis de (%) 38,5

2.2 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Mesures générales applicables à toutes les activités

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article	Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.
Fréquence et durée de l'utilisation	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

Section 2 - Contrôles de l'exposition

Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers	Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place. Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante. Aucun risque courant par ingestion n'est prévu dans le cas d'utilisations autorisées de la substance. Le danger potentiel en cas d'inhalation est lié exclusivement aux propriétés physico-chimiques de la substance. Par conséquent, ce risque peut être contrôlé en mettant en œuvre des mesures de gestion des risques adaptées au risque en question.
---	--

Mesures de gestion des risques (RMM)

Transferts Fûts/lots - PROC 8a
Utiliser des pompes à tambour.

Nettoyage et maintenance de l'équipement - PROC 8a
Drainer le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance.

Stockage - PROC 1, 2
Stocker la substance en système fermé.

Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

3.1 Environnement

Évaluation de l'exposition (environnementale) :	Non disponible.
---	-----------------

3.2 Opérateurs

Évaluation de l'exposition (humaine) :	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation sécuritaire.
--	---

Estimation d'exposition et référence à sa source	Aucune DNEL (dose dérivée sans effet) ne peut être dérivée. Aucun risque courant par ingestion n'est prévu dans le cas d'utilisations autorisées de la substance. Le danger potentiel en cas d'inhalation est lié exclusivement aux propriétés physico-chimiques de la substance. Par conséquent, ce risque peut être contrôlé en mettant en œuvre des mesures de gestion des risques adaptées au risque en question.
--	---